



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-30898>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **25-30898**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Cachan

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : RÉALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation du magazine municipale et les prestations associées. 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication du présent avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le

caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat. Le dossier de marché est consultable au 4e étage de la maison des services publics 3 rue Camille Desmoulins, 94230 Cachan - Il est impératif de prendre rendez-vous au préalable au 01 49 69 69 68 ou via victor.masson@ville-cachan.fr. Le paiement s'effectue par mandat administratif sur le budget de la commune. Le contrat prend effet à sa date de notification pour une durée d'une année concernant le lot n° 1. Le contrat prend effet à sa date de notification jusqu'au 6 décembre 2025 pour les trois autres lots. Les dates de commencement prévisionnelle sont les suivantes : Lot n° 1 (refonte) : 06/12/24. Lot n° 1 (mise en maquette du 1er numéro), lots n° 2, n° 3 et n° 4 : Mars 2025 pour un premier numéro qui paraîtra en avril 2025 L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Identifiant de la procédure : cc6f3dba-cc30-482c-8c26-4a3711b58f31

Avis précédent : 406db6ef-cd63-4918-bcae-24634260855a-01

Identifiant interne : 2024-10

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79822500 Services de conception graphique

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79800000 Services d'impression et services connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 92312211 Services d'agences de rédaction

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79823000 Services d'impression et de livraison

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 64121100 Services de distribution de courrier

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 22213000 Magazines

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79340000 Services de publicité et de marketing

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79933000 Services d'assistance à la conception

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 618,909 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 726,545 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : Refonte, mise en maquette et mise en page du magazine municipal

Description : Refonte, mise en maquette et mise en page du magazine municipal

Identifiant interne : 2024-10 L1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79822500 Services de conception graphique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 22213000 Magazines

Nomenclature supplémentaire (cpv): 79933000 Services d'assistance à la conception

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Cachan

Code postal : 94230

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 06/12/2024

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le montant maximum annuel pour le lot n°1 (hors refonte) est de 45 000 euros HT pour une année complète (11 numéros) et le montant estimatif annuel est de 40 000 euros HT pour une année complète (11 numéros, hors refonte). Le montant maximum de la refonte incluse au sein du lot n°1 est de 37 000 euros HT et son montant estimatif est de 30 000 euros HT.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Sur la base du total DQE (40%)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Méthodologie (20 points)

Description : Méthodologie (20 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens humains appliqués à la prestation

Description : Moyens humains appliqués à la prestation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Nom : Analyse d'un magazine déjà réalisé dans un projet de refonte

Description : Analyse d'un magazine déjà réalisé dans un projet de refonte

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens techniques appliqués à l'accord-cadre

Description : Moyens techniques appliqués à l'accord-cadre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les

relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat. 5. Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Paris

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Impression, façonnage et livraison du magazine municipal

Description : Impression, façonnage et livraison du magazine municipal

Identifiant interne : 2024-10 L2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79823000 Services d'impression et de livraison

Nomenclature supplémentaire (cpv): 79800000 Services d'impression et services connexes

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Cachan

Code postal : 94230

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le montant maximum annuel pour le lot n°2 est de 100 000 euros HT pour une année complète (11 numéros) et le montant estimatif annuel est de 88 000 euros HT pour une année complète (11 numéros).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix (60%)

Description : Prix (60%)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens techniques appliqués à l'accord-cadre

Description : Moyens techniques appliqués à l'accord-cadre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 12

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens humains appliqués à l'accord-cadre

Description : Moyens humains appliqués à l'accord-cadre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Méthodologie

Description : Méthodologie

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Performances environnementales

Description : Performances environnementales

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 8

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la

contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat. 5. Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Paris

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Distribution du magazine municipal et autres documents d'information et de communication

Description : Distribution du magazine municipal et autres documents d'information et de communication

Identifiant interne : 2024-10 L3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 64121100 Services de distribution de courrier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 22213000 Magazines

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Cachan

Code postal : 94230

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le montant maximum annuel pour le lot n°3 est de 40 000 euros HT pour une année complète et le montant estimatif est de 30 000 euros HT par an.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : 1-Prix des prestations (sur la base du total DQE) (45%)

Description : 1-Prix des prestations (sur la base du total DQE) (45%)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens techniques appliqués à l'accord-cadre

Description : Moyens techniques appliqués à l'accord-cadre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 15

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens humains appliqués à l'accord-cadre

Description : Moyens humains appliqués à l'accord-cadre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Méthodologie

Description : Méthodologie

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Nom : Mesures environnementales

Description : Mesures environnementales

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 4

Critère :

Type : Qualité

Nom : Mesures sociales

Description : Mesures sociales

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 1

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les

vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat. 5. Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Paris

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Régie publicitaire du magazine municipal et des guides de la ville

Description : Régie publicitaire du magazine municipal et des guides de la ville

Identifiant interne : 2024-10 L4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79341200 Services de gestion publicitaire

Nomenclature supplémentaire (cpv): 79341000 Services de publicité

Nomenclature supplémentaire (cpv): 79340000 Services de publicité et de marketing

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Cachan

Code postal : 94230

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'abandon de recettes pour le lot n°4 est fixé à un minimum de 20 000 euros HT par an

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix (70%)

Description : Prix (70%)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Techniques de commercialisation

Description : Techniques de commercialisation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 15

Critère :

Type : Qualité

Nom : Moyens techniques et humains appliqués à la prestation

Description : Moyens techniques et humains appliqués à la prestation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Délais (prise en charge des aléas)

Description : Délais (prise en charge des aléas)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le

même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat. 5. Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Paris

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 810,545 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 810,545 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 204,727 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Page Publique

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-04 OFFRE PAGE PUBLIQUE L1

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 204,727.27 Euro

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-10 L1

Date de conclusion du marché : 20/12/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 10

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 372,727.27 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PERI GRAPHIC

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE PERIGRAPHIC LOT 2

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 372,727.27 Euro

L'offre a été classée : oui

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-10 L2

Date de conclusion du marché : 18/03/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 149,090.91 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BOITAUXXLETTRES FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-10 BOITAUXXLETTRES L3

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 149,090.91 Euro

L'offre a été classée : oui

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-10 L3

Date de conclusion du marché : 18/03/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 84,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MICRO 5

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-10 MICRO L4

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 84,000 Euro

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-10 L4

Date de conclusion du marché : 18/03/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Ville de Cachan

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Cachan

Numéro d'enregistrement : 219 400 165 00011

Adresse postale : Square de la Libération, BP 60600

Ville : CACHAN

Code postal : 94230

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : affaires.administratives-juridiques@ville-cachan.fr

Téléphone : +33 149696969

Adresse internet : <https://www.ville-cachan.fr>

Profil de l'acheteur : <https://ville-cachan.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Numéro d'enregistrement : 17770704900017

Adresse postale : 43 rue du Général de Gaulle

Ville : Melun

Code postal : 77008

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone : 01 60 56 66 30

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Comité interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750000600024

Adresse postale : 5 rue leblanc

Ville : Paris

Code postal : 75011

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : ccira@paris-idf.gouv.fr

Téléphone : 01 82 52 42 72

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0005

Nom officiel : GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Numéro d'enregistrement : 177707049

Ville : MELUN

Code postal : 77008

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone : 01 60 56 66 30

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0006

Nom officiel : Page Publique

Numéro d'enregistrement : 52787953000030

Adresse postale : 33 PLACE GAMBETTA

Ville : BORDEAUX

Code postal : 33000

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0007

Nom officiel : PERI GRAPHIC

Numéro d'enregistrement : 34498727600021

Adresse postale : 45 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

Ville : MONTRouGE

Code postal : 92120

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

8.1 ORG-0008

Nom officiel : BOITAUXLETTRES FRANCE

Numéro d'enregistrement : 81015004500021

Adresse postale : ZONE INDUSTRIELLE DE L EGLANTIER 9 RUE DES CERISIERS

Ville : LISSES

Code postal : 91090

Subdivision pays (NUTS) : Essonne (FR104)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

8.1 ORG-0009

Nom officiel : MICRO 5

Numéro d'enregistrement : 33058262800070

Adresse postale : 25 RUE DE PONTHEIU

Ville : Paris

Code postal : 75008

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ae6e095e-50c1-4805-820e-6bd6f917def6 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 19/03/2025 à 08:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/03/2025